

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. La lettre adressée par le président de CTV au secrétaire de l'Office national de l'énergie, avec copie au ministre, disait notamment:

CTV est on ne peut plus désireuse de prêter son concours à une nouvelle enquête complète sur la sécurité des conduites de TransCanada Pipe Lines. A cet effet, nous vous serions obligés d'organiser une rencontre entre un représentant de l'Office de l'énergie et Rudi Carter, réalisateur en extérieurs de W-5. M. Carter se fera un plaisir de remettre les documents qu'il a reçus relativement au pipe-line.

Dans ces conditions, pourquoi le ministre n'a-t-il pas suivi cette affaire avant aujourd'hui, pour s'assurer qu'une entrevue aurait lieu? Quand le ministre fera rapport de la question à la Chambre, pourra-t-il indiquer si, selon lui, on peut justifier d'une façon quelconque la décision du président de l'Office national de l'énergie de publier mardi le communiqué de presse dans lequel il déclarait qu'on avait fait enquête sur toutes les allégations et qu'on avait constaté qu'elles étaient complètement fausses?

● (1450)

M. Gillespie: J'ai déjà dit que je me pencherais sur la question.

* * *

LES POSTES

LA RÉCEPTION DE LETTRES INJURIEUSES PAR CERTAINS SYNDIQUÉS—LA POSSIBILITÉ D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE POUR LA RÉAFFILIATION AU SYNDICAT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Sait-il que les employés de certains bureaux de poste n'ayant pas reçu de bulletins de vote pendant la dernière grève ont, depuis, reçu du Syndicat des postiers des lettres très injurieuses qui équivalent presque à des manœuvres frauduleuses et à des accusations, et qui pourraient faire l'objet d'une enquête criminelle?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Avec sa courtoisie habituelle, le député m'a montré une de ces lettres. J'espère qu'elle n'a pas été écrite par le président de la section locale du syndicat parce qu'elle dénote un esprit malade. La lettre était anonyme, et je ne peux donc pas affirmer qu'elle a été écrite par le président de la section locale. Si c'est le cas, tout ce que je puis dire, c'est qu'il est malheureux pour le syndicalisme qu'une section locale tombe entre les mains d'une personne aussi dérangée. Par ailleurs, je puis garantir au député et à tous les Canadiens que les travailleurs qui ont traversé les piquets de grève et sont retournés au travail parce qu'ils avaient le courage de leurs convictions et qu'il n'existait aucun autre mécanisme leur permettant d'exprimer leur opinion de façon démocratique peuvent se rassurer: en ce qui concerne la sécurité d'emploi, les promotions et les griefs, ils seront traités de la même façon que s'ils faisaient partie du syndicat.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Je remercie le ministre des Postes de sa réponse. Dans le cas des bureaux de poste qui n'ont pas reçu de bulletins de vote, le ministère des Postes fait-il quelque chose pour garantir que les postiers en cause pourront continuer à être membres du syndicat, puisqu'on a retiré à un certain nombre d'entre eux le droit d'en faire partie?

Questions orales

M. Mackasey: Je rappelle au député que la constitution de tous les syndicats, y compris celle du syncicat en cause, prévoit la possibilité de faire appel en cas de suspension. Ceux qui sont suspendus ne le sont pas automatiquement, ils ont le droit d'interjeter appel. Heureusement, la plupart des membres de ce syndicat sont des personnes honnêtes et je conseille aux syndiqués à qui on a retiré le droit de faire partie du syndicat, soit accidentellement soit volontairement, d'interjeter appel et de montrer au public exactement dans quelle mesure leur section locale fonctionne de façon démocratique.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

LA CONSULTATION DES PROVINCES AU SUJET DE LA PROCLAMATION DES DISTRICTS BILINGUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Serge Joyal (Maisonnette-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Compte tenu du fait que le rapport du comité consultatif sur les districts bilingues a été déposé à la Chambre le 21 novembre 1975 et que, conformément à la loi sur les langues officielles, il doit s'écouler 90 jours entre le dépôt du rapport du comité et la proclamation des districts bilingues, le président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre, s'il a terminé ses consultations avec les groupes intéressés et les provinces, et s'il se propose de proclamer les districts bilingues le 21 février 1976, conformément à la loi?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, la loi ne nous oblige pas à les proclamer après 90 jours, elle nous autorise à le faire après 90 jours. Nous n'avons pas l'intention de procéder immédiatement, parce que nous n'avons pas consulté toutes les personnes qui veulent nous faire des instances à ce sujet.

* * *

L'HABITATION

ON DEMANDE QUE LA COMMISSION ANTI-INFLATION METTE UN FREIN À L'AUGMENTATION DU PRIX DU BOIS

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre s'il est au courant que le prix du bois de construction, surtout le bois de charpente, est augmenté depuis le 1^{er} décembre de 40 à 45 p. 100? Dans l'affirmative, est-ce qu'il informera les responsables de la Commission anti-inflation à l'effet de voir à faire cesser cet état de choses, ou du moins à l'améliorer, afin d'atteindre l'objectif qu'il a exposé à la Chambre relativement à la construction de centaines de milliers de nouvelles habitations?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je ne suis pas d'accord avec ces chiffres, mais j'aimerais les vérifier avec le député, plutôt que de les contester maintenant. J'ai l'intention d'en parler avec mon collègue chargé de la Commission de lutte contre l'inflation. Nous essayons d'empêcher la hausse des coûts dans la mesure du possible, et ce, en augmentant la pro-